



Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

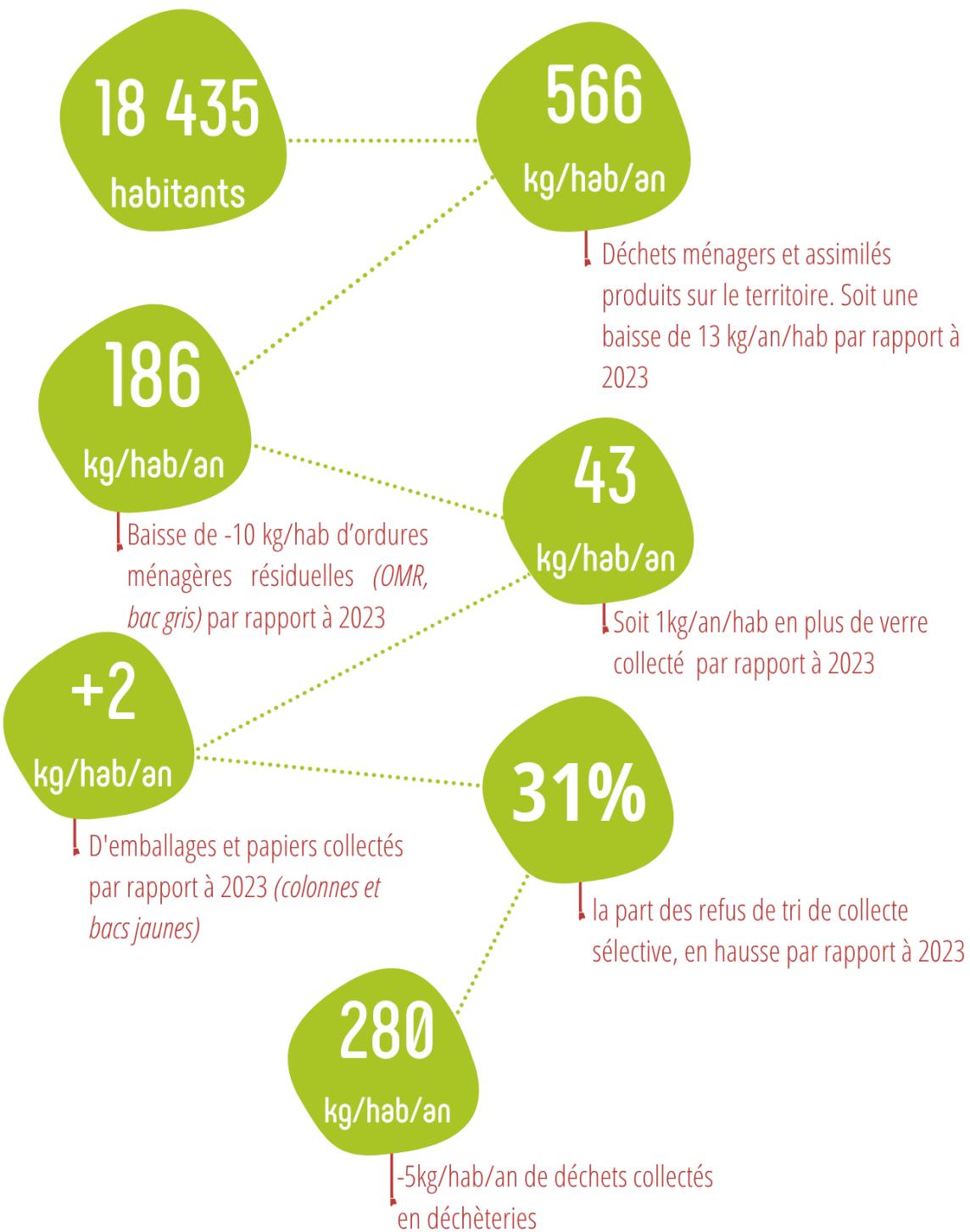


SYDEM DOMES ET COMBRAILLES

Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés
37 route de Pulvérières - Le Vauriat
63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES
04 73 73 16 83 - www.sydem-domescombrailles.fr



Chiffres clés



Faits marquants

- **Optimisation du transport** des bennes en déchèteries avec l'acquisition d'un Packmat



- **Sécurisation des déchèteries** des Ancizes-Comps et de Pontaumur : installation de garde-corps, signalisation des hauts de quais



- **Expérimentation** sur 12 colonnes à verre du dispositif de valorisation du geste de tri du verre: **Cliiink**



SOMMAIRE

I CONTEXTE

I.1. Présentation : coopération intercommunale	1
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets	3
I.3. Modalités d'exploitation du service	4
I.4. Emplois	4
I.5. Les marchés de fournitures	5
I.6. La gestion des déchèteries	5

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers	5
II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements	5
II.1.1.a. Présentation	5
II.1.1.b. Modalités	7
II.1.1.c. Fréquence de collecte	7
II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)	7
II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire	8
II.1.2.a. Présentation	8
II.1.2.b. Quantité collectées (en tonne et en kg/hab./an)	9
II.1.3.a. Présentation	9
II.1.3.b. Horaires d'ouverture	9
II.1.3.c. Conditions d'accès	10
II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)	11
II.1.4 La collecte des gravats	11
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.	12
II.1.5.a. Présentation	12
II.1.5.b. Quantités collectées	12
II.1.6 La collecte des textiles	12
II.1.6.a. Présentation	12
II.1.6.b. Quantités collectées	12
II.1.7. La collecte de l'amiante	13
II.1.7.a. Présentation	13
II.1.7.b. Quantités collectées	13
II.2. Le transfert et le transport	13

II.2.1. Le transfert	13
II.2.2. Le transport	15
II.3. Le traitement	15
II.3.1. Le Pôle VERNEA	15
II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	15
II.3.3. La valorisation biologique	16
II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours	16
II.3.4. Les déchets des déchèteries	17
II.3.5.a. Localisation des repreneurs	18
II.3.5.b. Quantités traitées (freinte déduite) (en tonne)	18
III INDICATEURS FINANCIERS	19
III.1. Modalités de financement du service	19
III.1.1. Contribution des particuliers	19
III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers	19
III.1.3. Autres recettes	19
III.2 Indicateurs financiers du service	20
III.2.1. Dépenses de fonctionnement	20
III.2.2. Recettes de fonctionnement	21
IV LES CHIFFRES CLES	25
IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire	25
IV.2. Quantités collectées en déchèteries	27
IV.3. Quantités totales des Déchets Ménagers et Assimilés DMA (en tonnes)	27
IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)	28
IV.6. Contribution moyenne par habitant	29
V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	29
V.I. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité	29
V. I.1. Prévention de la production de déchets	29
Réduction de la production de biodéchets	29
Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)	33
Réduction et tri des emballages et papiers graphiques	34
Sensibilisation du grand public au tri des emballages et papiers graphiques	34
Sensibilisation des scolaires	35
LGA* : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire	35
V.I.2. Protection de l'air sur l'ISDND	39
V.I.3. Protection de l'eau sur l'ISDND	39

V.I.4. Protection des paysages _____ **39**

V.2. Information et surveillance _____ **39**

VI CONCLUSIONS **40**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2024

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SYDEM Dômes et Combrailles pour l'exercice 2024.

I.I. Présentation : coopération intercommunale

Le SYDEM Dômes et Combrailles est un EPCI de 33 communes, constitué de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (pour les communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches et de 3 Communautés de Communes, la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (pour les communes de Bromont Lamothe, la Celle, Chapdes Beaufort, Cisternes la Forêt, Combrailles, Condat en Combrailles, Fernoël, Giat, La Goutelle, Landogne, Miremont, Montel de Gelat, Montfermy, Pontaumur, Pontgibaud, Puy Saint -, Saint Avit, Saint Etienne des Champs, Saint Hilaire les Monges, Saint Jacques d'Ambr, Saint Pierre le Chastel, Tralaigues, Villossanges et Voingt) et la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (pour les communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons) et la communauté de communes Dôme Sancy Artense (Aurières, Ceyssat, Gelles, Nébouzat et Saint Bonnet près Orcival).

Le SYDEM Dômes et Combrailles regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 435 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes :

- ⇒ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs de regroupement ou en bacs individuels,
- ⇒ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs de regroupement ou en bacs individuels,
- ⇒ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, cartons, ferraille, bois, déchets verts, déchets toxiques et des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)....,
- ⇒ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert et de la plateforme de broyage de Saint Ours et le suivi de la post-exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont,
- ⇒ Le suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : réduction de la production de déchets ménagers (signature d'un CODOEC avec le VALTOM).

Le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés par le VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE en vigueur, publiée au 1^{er} janvier 2025) :

Commune	Pop. Municipale (SC) au 01/01/2025
ANCIZES COMPS (LES)	1 715
AURIERES	379
BROMONT LAMOTHE	1 016
CELLE LA	80
CEYSSAT	694
CHAPDES BEAUFORT	1 139
CISTERNES LA FORET	450
COMBRAILLES	213
CONDAT EN COMBRAILLE	412
FERNOEL	135
GELLES	931
GIAT	791
GOUTELLE LA	615
LANDOGNE	223
MIREMONT	295
MONTEL DE GELAT	417
MONTFERMY	226
NEBOUZAT	865
PONTAUMUR	659
PONTGIBAUD	715
PULVERIERES	409
PUY SAINT GULMIER	138
SAINT AVIT	205
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	566
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	126
SAINT GEORGES DE MONS	2 003
SAINT HILAIRE LES MONGES	84
SAINT JACQUES D AMBUR	291
SAINT OURS	1 691
SAINT PIERRE LE CHASTEL	453
TRALAIQUES	77
VILLOSSANGES	365
VOINGT	57
TOTAL	18 435



I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences exercées au 31 décembre 2024		Compétences transférées		
	Depuis	Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence		
Collectes OMR	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Collectes sélectives	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Déchèterie	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Transfert	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	Transférée au VALTOM
Traitemen	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	Transférée au VALTOM

I.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire emballages	Mixte (Prestation puis régie depuis 1/07/2023)	1/01/2023	310/07/2023	PAPREC Auvergne
Collecte sélective en Apport Volontaire Verre	Régie depuis le 1/01/2023			
Déchèteries (accueil)	Régie depuis 2009			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service	1/01/2022	31/12/2022 (Renouvelable jusqu'au 31/12/2025)	PAPREC Auvergne
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

I.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs et colonne (OMR et sélective) /transfert en équivalents temps plein :

	Nombre total d'agents (hors congés et maladie)
Agents de la collectivité	9,5 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

Le SYDEM a repris la collecte en régie des colonnes aériennes verre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} juillet 2023 pour les colonnes aériennes multi-matériaux. Un chauffeur à temps plein a été embauché pour la collecte des colonnes multi-matériaux et/ou le verre. L'agent en charge du quai de transfert intervient sur la collecte du verre quand nécessaire.

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4,2 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

I.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	SULO/ESE (couvercles)
Fourniture de bacs de collecte sélective	SULO/ESE (couvercles)
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	SULO/ASTECH

I.6. La gestion des déchèteries

Le SYDEM gère l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries en régie.

La gestion des bas de quais (transfert des déchets) est toujours assurée en prestation privée. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SYDEM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat (si renouvellement)
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025
Giat	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025
Pontaumur	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.I. La collecte des déchets ménagers

II.I.I. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

II.I.I.a. Présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SYDEM a repris en régie la collecte des ordures ménagères (ordures ménagères résiduelles et emballages).

⇒ **Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)**

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Seuls les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Paprec Auvergne vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

⇒ **Collecte sélective des emballages**

La collecte sélective des emballages recyclables est organisée de deux façons.

Les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de bacs individuels et la collecte s'effectue en porte à porte et pour une autre partie du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri de Paprec Auvergne (Trivalo) à Clermont Ferrand.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- tous les emballages en plastique,
- les briques alimentaires,
- tous les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

II.I.I.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** (660 litres) pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels sont proposés aux usagers.

II.I.I.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée une fois par semaine sur les communes du SYDEM. Un travail est mené pour optimiser la fréquence de collecte courant 2025.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	Tous les quinze jours à 1 fois par semaine

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h00 et 12h45 ou de 13h15 à 22h00.

La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Bromont Lamothe, Ceyssat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaumur, Pontgibaud, Pulvérières, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel), toutes les semaines. Pour les communes des Ancizes Comps et Saint Georges de Mons, la collecte reste bimensuelle (bourgs des communes en bacs individuels).

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 à 0,5 fois par semaine	8 270 hab.

Les autres communes du territoire bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire (colonnes aériennes).

II.I.I.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2023	2024	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	3 587 t (196,06 kg/hab.)	3 422 t (185,63 kg/hab)	-4,6%
Collecte sélective sur 16 communes (8 270 hab. en 2024)	525 t (64,41 kg/hab. desservi) 28,70 Kg/hab. SYDEM	522 t (63,12 kg/hab. desservi) 28,32 Kg/hab. SYDEM	-0,57%
Total	4 112 t	3 944 t	-4,09 %

Le ratio pour la collecte des OMR est de 186 kg/hab/an en 2024. (ratio 2024 France Rural : 156 kg/hab/an, Auvergne Rhône Alpes Rural : 167 kg/hab/an et ratio 2023 VALTOM : 185 kg/hab/an)

II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait également par Apport Volontaire sur le territoire.

Le SYDEM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri Trivalo (63), en prestation de service par l'entreprise PAPREC Auvergne (63).

Des points d'apport Volontaire sont répartis sur le territoire du SYDEM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par ces PAV sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- tous les emballages (plastiques, acier, aluminium...)
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés (suppression progressive des colonnes)

Les conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes se font du lundi au vendredi.

Dans **le cadre de la simplification du tri** mise en place le 1^{er} mai 2021, le SYDEM a étendu les consignes de tri à tous les emballages.



(entre 2021 et 2023).

Dorénavant, les barquettes, sacs, sachets, films, tubes, filets, poches, pots de yaourts, de crème, de cosmétique, sont triés comme les autres emballages.



Le SYDEM afin de pouvoir collecter les nouveaux emballages et améliorer le maillage des PAV, a acheté des nouvelles colonnes métalliques multi-matériaux

II.1.2.b. Quantité collectées (en tonne et en kg/hab./an)

Matériaux collectés	Nb points de collecte au 31/12/2024	2023	2024	Evolution
Verre	178	761 t (41,60 kg/hab.)	786 t (42,63 kg/hab.)	+ 3,28 %
Multi matériaux	189	375 t (36,97 kg/hab. desservi) (20,50 kg/hab. SYDEM)	421 t (41,42 kg/hab. desservi) (22,84 kg/hab. SYDEM)	+ 12,27 %
Huile moteur	12	17 t	21 t	-32,26%
TOTAL		1 153t	1 228 t	6,50 %

Comment se positionne le SYDEM Dômes et Combrailles par rapport aux autres collectivités ?

Le ratio pour la collecte des emballages (en colonnes et bacs jaunes) est de 51 kg/hab/an en 2024. (ratio 2024 France rural : 59 kg/hab/an, Auvergne Rhône Alpes Rural : 48 kg/hab/an et ratio 2023 VALTOM : 60 kg/hab/an)

Le ratio de la collecte du verre est de 43 kg/hab/an en 2024. (ratio 2024 France rural : 42 kg/hab/an et Auvergne Rhône Alpes Rural : 43 kg/hab/an et ratio 2023 VALTOM : 34 kg/hab/an).

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SYDEM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaumur, Saint Ours).

Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment et de la commune de Mazayes (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes Marche en Combraille en Aquitaine pour une partie de ses communes (convention).

II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaumur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit, inclus dans la REOM,
- Pour les Professionnels du territoire : gratuit, inclus dans la REOM.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

Depuis l'automne 2018, le contrôle d'accès et de gestion informatisée des déchèteries est mis en place sur les 4 déchèteries.

Une carte d'accès individuelle et gratuite valable pour l'ensemble des déchèteries du SYDEM est délivrée aux usagers par le SYDEM Dômes et Combrailles. L'accès à la déchèterie est soumis au contrôle effectué par l'agent de la déchèterie du badge d'accès. A chaque utilisation de la carte d'accès, les heures de passage, le nom de l'utilisateur ainsi que la nature et le volume estimé des déchets sont enregistrés.

II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2023 (en tonnes)	2024 (en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	881	901	+ 2,27 %
	Bois	739	871	+ 17,86%
	Ferrailles (dont jantes)	178	247	+38,76 %
	Gros cartons	201	206	+ 2,49 %
	Pneus (filières et hors filières)	66	79	+ 19,70%
	Batterie	5,95	5,62	- 5,55 %
	Huile alimentaire	1,37	1,75	+ 27,74 %
	Piles	7	6,22	- 11,14 %
	D.E.E.E.	201	194	-3,48 %
	Lampes et tubes fluorescents	0,73	0,71	- 2,74 %
	Cartouches encre	Non connu	Non connu	Néant
	Radiographies	Non connu	Non connu	Néant
	Gravats valorisés en ISDND/BTP	1 113	1 078	-3,14 %
	Articles de bricolage thermiques	-	1,21	NC
	Articles de bricolage et jouets	-	1,44	NC
	Articles sports et de loisirs	-	3,09	NC
	Déchets d'ameublement	382	263	-31,15 %
	Menuiseries vitrées	-	2,44	NC
Déchets non valorisés	Placoplatre	63	103	+63,49 %
	Déchets toxiques	59,72	48	-19,62%
	Encombrants valorisés énergétiquement	1 317	1 118	-15,11 %
	Sous total	5 216	5 130	-1,64 %
	Gravats non valorisés	0	0	-
	Encombrants enfouis	5	27,5	+ 450 %
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,27	0,28	+ 3,70 %
	Sous total	5	27,78	456 %
Total des apports		5 221 t	5 158 t	- 1,20 %
285,38 Kg/hab		279,79 Kg/hab		

II.1.4 La collecte des gravats

Mode de collecte : en benne en déchèterie

Déchèteries : 1 078 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture ou utilisation en couche de fondation routière

Tonnages de gravats		Destination	Utilisation
17 tonnes		ISDND de Puy Long	Matériaux de couverture
1 061 tonnes		COLAS Gerzat	Utilisés en couche de fondation routière

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) est mise en place depuis 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenu plein, il peut être rapporté dans l'une des déchèteries du SYDEM afin d'être traité en toute sécurité.

Le SYDEM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agréée pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont collectés par la Boîte à papiers (87).

II.1.5.b. Quantités collectées

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Tonnes	0,41	0,29	0,34	0,37	0,5	0,37	0,27	2,28	3,7 %

II.1.6 La collecte des textiles

II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles est mise en place sur le territoire.

En 2024, 24 points de collecte (avec parfois plusieurs colonnes) sont répartis sur le territoire.

II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Le relais (8 colonnes)	29 t	31 t	33 t	23 t	29 t	27 t	28 t	28 t	
Emmaüs (17 colonnes)	102 t	74 t	75 t	62 t	55 t	47 t	58 t	66 t	
Les petites mains (2 colonnes)							11 t		
Total en tonnes	131	105	108	85	84	74	97	94	- 3,09 %

II.1.7. La collecte de l'amiante

II.1.7.a. Présentation

Une nouvelle collecte d'amiante délocalisée et destinée aux particuliers du territoire a été mise en place depuis fin 2020 par le VALTOM.

Cette collecte permet de limiter les dépôts sauvages d'amiante et les dépôts en déchèterie qui est interdit, cette collecte rencontre un fort succès. Elle a permis de récupérer en 2024 (à raison de 4 collectes durant l'année) près de **16 tonnes d'amiante**.



La collecte ne concerne que **l'amiante lié** : amiante fibrociment tel que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (vide-ordure, cheminée, évacuation/adduction eau...), bac horticole type jardinière. **Lors des collectes, les dépôts sont limités à 150 kg/an et par foyer.**

II.1.7.b. Quantités collectées

Collecte	2021	2022	2023	2024
Collecte trimestrielle au Vauriat	11 t	13 t	8 t	16 t

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le transfert

Depuis 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa est en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydomois sont désormais acheminées sur cette installation.



Par conséquent, le VALTOM, Syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SYDEM Dômes et Combrailles a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.

Ce sont une dizaine de centre de transfert qui sont en service dans le département du Puy-de-Dôme.

Concernant le territoire du SYDEM, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « Le Vauriat » qu'a été construit le centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.



Bas de quai



Les élus du SYDEM Dômes et Combrailles ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de collecte et depuis juin 2017, les bureaux du SYDEM ont également été installés dans une travée du garage.

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 365 t	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO₂.

II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
St Ours les Roches	Vernéa	Paprec Auvergne	34 km	3 422
St Ours les Roches	Trivalo 63	Paprec Auvergne	33 km	943

II.3. Le traitement

II.3.1. Le Pôle VERNEA

Les Ordures Ménagère Résiduelles du SYDEM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (67 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (33%).

Les encombrants du SYDEM sont également acheminés à Vernéa depuis 2017.

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'ancienne installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. L'exploitation du centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008, est arrêtée depuis le 31 mars 2017.

Le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND depuis le 1^{er} janvier 2014 et il en est devenu le gestionnaire.

Cependant, il a confié la post-exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SYDEM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SYDEM.

Une centrale photovoltaïque a été inaugurée **en juillet 2022** sur le site de Miremont.

Trois autres centrales sont en exploitation sur le Puy de Dôme (site de Puy-Long), Ambert et Culhat).

La transformation de ces sites d'Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en parcs photovoltaïques permet de les valoriser tout en poursuivant leur post-exploitation (suivi réglementaire de l'impact environnemental du site, entretien du site...).

II.3.3. La valorisation biologique

II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SYDEM, produits par les services municipaux, et les professionnels.

En 2024, la quantité de déchets verts déposés est de **935** tonnes.



Cela permet de réduire considérablement le transport des déchets qui partent jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63). Dans le même temps, le VALTOM privilégie le traitement localement en développant le co-compostage. Ainsi en 2024, 70 % du broyat a été transporté chez plusieurs agriculteurs, à Cisternes la Fôret, Pulvérieres et Saint Pierre le Chastel.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible régulièrement gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours et sur les autres déchèteries.

Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2023	2024	Evolution
Déchets verts des déchèteries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	881	912	+ 3,52 %
Déchets verts municipaux et des voieries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	Non pesés	Non pesés	-
Déchets verts des particuliers	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	Non pesés	Non pesés	-
Déchets verts des professionnels	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	29	23	- 20,69 %
TOTAL				910	935	2,75 %

Les usagers apportant des branchages à la déchèterie de Saint Ours sont, dès que possible orientés directement sur la plateforme de broyage adjacente. Une partie de ces branches est broyée avec le broyeur du SYDEM. Cela permet de mettre à disposition du broyat aux usagers

et/ou d'alimenter les composteurs grande capacité installés autour de la commune de Saint Ours.

Ce principe de séparation des branches est également possible sur les déchèteries des Ancizes Comps, de Pontaumur et sur la plateforme de broyage de branches de Nébouzat.

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SYDEM propose la pratique du compostage individuel auprès de ces usagers. Ainsi, 515 composteurs ont été distribués en 2024 (rappel 2023 : 684 composteurs distribués), cf chapitre 5 lié à la Prévention des déchets.

II.3.4. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transfert/Transporteur	Repreneur ou Eco organismes	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Paprec Auvergne	Paprec Auvergne	Saint Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lempty (63)
Cartons bruns	Recyclage	Paprec Auvergne	REVIPAC	Paris (75)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALLIAPUR	Lyon (69)
Piles	Traitemet	Paprec Auvergne	COREPILE	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Verre	Recyclage	SYDEM/Paprec Auvergne	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy/Veauches (42)
Encombrants	Incinération	Paprec Auvergne	VALTOM	Clermont fd (63)
Bois traité	Valorisation	Paprec Auvergne	ECOVERT BOILON	Lempty (63)
Meubles (DAE)	Valorisation	Praxy Centre	ECOMAISON	Paris (75)
Tubes néons ampoules	Valorisation	Paprec Auvergne	ECO SYSTEMES	Paris (75)
D3E	Valorisation	Paprec Auvergne	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitemet spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)

Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt (92)
DASRI	Incinération	La Boîte à papiers	DASTRI	Paris (75)

II.3.5. Le centre de tri

II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Cartonnettes	Paprec Auvergne	Revipac	Paris (75)
Briques alimentaires	Paprec Auvergne	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Paprec Auvergne	Valorplast	Paris (75)
Petits flux Plastiques développement	Paprec Auvergne	CITEO	Paris (75)
Emballages en acier	Paprec Auvergne	Arcelor Mital	La Plaine (93)
Emballages en aluminium	Paprec Auvergne	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Papiers Bureautiques	Paprec Auvergne	Paprec France	Saint Herblain (44)
Gros de magasin	Paprec Auvergne	/SAICA Paper	Saint Herblain (44)/Laveyron (26)
Journaux – magazines	Paprec Auvergne	Norske Skoge	Gobley (88)
Verre	Paprec Auvergne	Ol manufacturing	Villeurbanne (69)

II.3.5.b. Quantités traitées (freinte déduite) (en tonne)

En 2024, le centre de tri TRIVALO 63 a opéré à un certain nombre de déclassements (présence de DASTRI, OMR...) pour 31 tonnes, qui ont été expédiés directement à VERNEA.

	2023	2024	Evolution
Journaux Magazines	180,06	148,39	-17,5 %
Gros de Magasin/Bureautiques	101,88	110,63	+8,59 %
Gros cartons	102,46	86,43	-15,64 %
Cartonnettes	132,49	91,05	-31,28 %
Briques alimentaires	16,68	18,63	+ 11,67 %
Bouteilles plastiques	78,52	76,16	-3,01 %
Plastiques Extension consignes de tri	9,37	14,64	+ 56,24 %

Films PE	15,95	19,66	+ 23,24 %
Flux développement	8,06	9,77	+ 21,15 %
Emballage acier	29,74	31,27	+ 4,67%
Emballage alu et petit aluminium	10,34	12,10	+ 17,02 %
Refus	195,82	275,15	+ 40,51 %
Total	881,37	893,76	+ 1,41 %

III INDICATEURS FINANCIERS

III.I. Modalités de financement du service

III.I.1. Contribution des particuliers

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.
Le SYDEM se finance principalement par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2010.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 123,50 €/an,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 72 €/an.

Soit par exemple, pour une année :

- foyer 1 personne : 195,50 €
- foyer 2 personnes : 267,50 €
- foyer 3 personnes : 303,50 €
- foyer 4 personnes et plus : 339,50 €
- Résidences secondaires : 267,50 €

Modalités de financement	Montant 2023	Montant 2024
REOM classique	3 150 841 €	3 269 673

III.I.2. Contribution des usagers autres que particuliers

Le syndicat fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

III.I.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré :

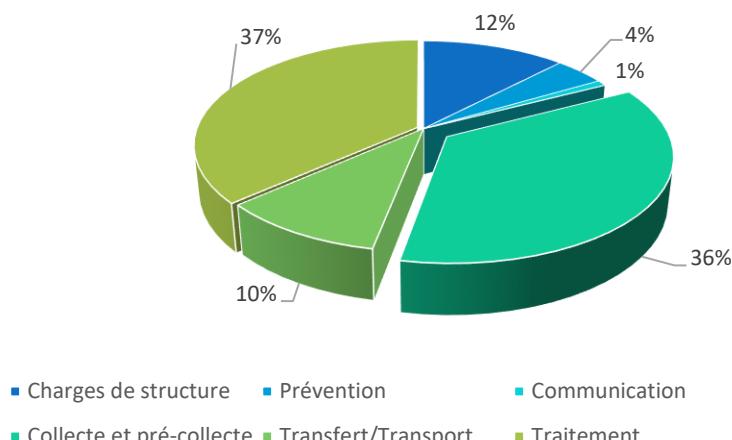
- Par des conventions signées avec des organismes agréés et principalement celui pour le recyclage des emballages : CITEO,
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport Volontaire, en bacs jaunes ou en déchèteries,
- Des aides ou subventions de la Région,
- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SYDEM des unités de transfert/traitement du VALTOM...

III.2 Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 : **3 808 362 €** (sans résultat reporté N-1)

Répartition des dépenses 2024



La pré-collecte et la collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représentent un montant de **870 421 €** (amortissement compris).

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés ou par le VALTOM (Art 611) représentent un montant de **1 074 249 €**.

Rappel des principales prestations privées concernant le transfert des déchèteries :

- *Transfert/transit du verre – Paprec Auvergne : 6 285 € (reprise en régie collecte en janvier 2023)*
- *Transfert des bennes des déchèteries jusqu'aux centres de traitement – Paprec Auvergne : 196 044 €*
- *Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD et BOURDUGE TP : 6 790 €*
- *Collecte et traitement des déchets spéciaux – CHIMIREC : 10 532 €*
- *Traitement des Ordures Ménagères (VALTOM) : 460 817 €*
- *Traitement des encombrants (VALTOM) : 160 864 €*

III.2.2. Recettes de fonctionnement

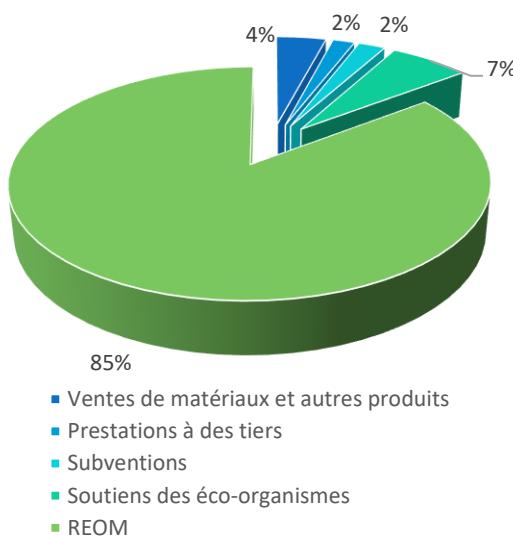
Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2024 : **4 125 152 €** (sans résultat reporté N-1)

Rappel des principales recettes :

- REOM : 3 269 673 €
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM (forfait 6,61€HT/t) : 29 106 €
- Remboursement frais réel suivi post-exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : facturation reportée en 2025
- Remboursement frais réel exploitation Plateforme Broyage Saint Ours pour le compte du VALTOM : 2 934 €
- Soutien CODOEC VALTOM : 33 750 €
- Participation 1 Mi-temps Guide Composteur VALTOM : 15 472 €
- Participation de la Communauté de Communes Marche en Combrailles en Aquitaine (déchèterie de Giat) : 51 834 €
- Remboursement frais réel broyage des branches sur le SICTOM des Combrailles : 397 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : **410 318 €** dont :
 - Aides versées par CITEO (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 211 867 €
 - Aides versées par ECOSYSTEMES : 23 700 €
 - Aides versées par ECO MAISON (2^{ème} semestre 2023) : 11 498 €
 - Aides versées par Refashion (2023 et 2024) : 3 000 €
 - Aides versées par ECODDS (soutien 2023) : 4 533 €
 - Aides versées par CYCLEVIA (huile moteur) : 900 €
 - Aides versées pour la collecte et valorisation du verre (3 trimestres 2024) : 16 461 €
 - Vente des bouteilles plastiques (option Reprise) - VALORPLAST : 12 201 €
 - Vente des emballages en acier Arcelor Mittal : 11 872 €
 - Reprise des emballages en aluminium souples PREZERO PYRAL : 570 €
 - Vente des emballages en aluminium Regeal Affimet : 2 836 €
 - Vente des briques alimentaires - REVIPAC : 139 €
 - Vente des gros magasin - SAICA : 3 607 €
 - Vente papiers bureautiques – Paprec France : 1 040 €
 - Vente du cartonnettes collecte sélective - REVIPAC : 6 532 €
 - Vente Papier et Journaux mag collecte sélective – Ets Norske Skog : 20 650 €
 - Vente ferrailles et batteries collectés en déchèteries (versement VALTOM) : 46 257 €
 - Vente du carton collecté en déchèteries et en collecte sélective (REVIPAC) : 32 658 €

	Financement du service	Recettes 2019 en Euros	Recettes 2020 en Euros	Recettes 2021 en Euros	Recettes 2022 en Euros	Recettes 2023 en Euros	Recettes 2024 en Euros
COLLECTE	CITEO	184 944	152 108	161 518	171 203	464 111	211 867
	Eco Folio						
	Ventes de matériaux	68 473	62 078	91 694	190 664	89 889	86 721
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)
	Aides Eco Systèmes (D3E)	14 810	16 343	16 112	17 621	18 364	23 700
	Aides Eco DDS	4 237 (2018)	(report 2021)	6 182	4 172	4 025	4 533
	Aides Eco Maison	21 249	17 173	28 168	22 386	22 940	11 498
	Ventes de matériaux	28 813	22 599	48 603	54 852	43 292	68 099
	Accès EPCI extérieur	27 966	35 206	35 324	39 770	52 458	51 834

Répartition des recettes 2024



Agréments :

Le SYDEM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages ménagers et papiers graphiques :

CITEO Adelphe
 barème D barème E barème F barème G

Date de signature : 22 mai 2025 (31/12/2029)

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème G :

Option « Filière » : aluminium, acier : Arcelor/Affimet

Option « Filière » : cartons, cartonnettes et briques alimentaires : Revipac

Option « Filière » : Bouteilles plastiques : Valorplast

Pour les DEEE/ Lampes usagées :

Ecologic Ecosystèmes
 ERP Recylum

Date de signature : Janvier 2023 (31/12/2027)

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Articles de sports et de loisirs et Articles de bricolage et de jardin thermiques

Ecologic Ecosystèmes
 ERP Recylum

Date de signature : 24 décembre 2022 (31/12/2027)

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI :

DASTRI

Date de signature : 19 juillet 2019 (31/12/2027)

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux :

ECO DDS

Date de signature : 19 juillet 2019 (2027)

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles :

Refashion

Date de signature : janvier 2023 (31/12/2027)

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les piles et les accumulateurs : Corepile

Date de signature : 11 septembre 2023

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les huiles usagées : Cyclévia

Date de signature : 5 septembre 2022

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets d'ameublement : ECO MAISON (ex ECOMOBILIER)

Date de signature : 29 mai 2024 (31/12/2029)

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (VALTOM)

Pour les jeux et les jouets : ECO MAISON (ex ECOMOBILIER)

Date de signature : 03 février 2022 (31/12/2027)

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (VALTOM)

Pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment :

VALOBAT

Date de signature : 14 février 2024

Identification du signataire : SYDEM EPCI de traitement (VALTOM)

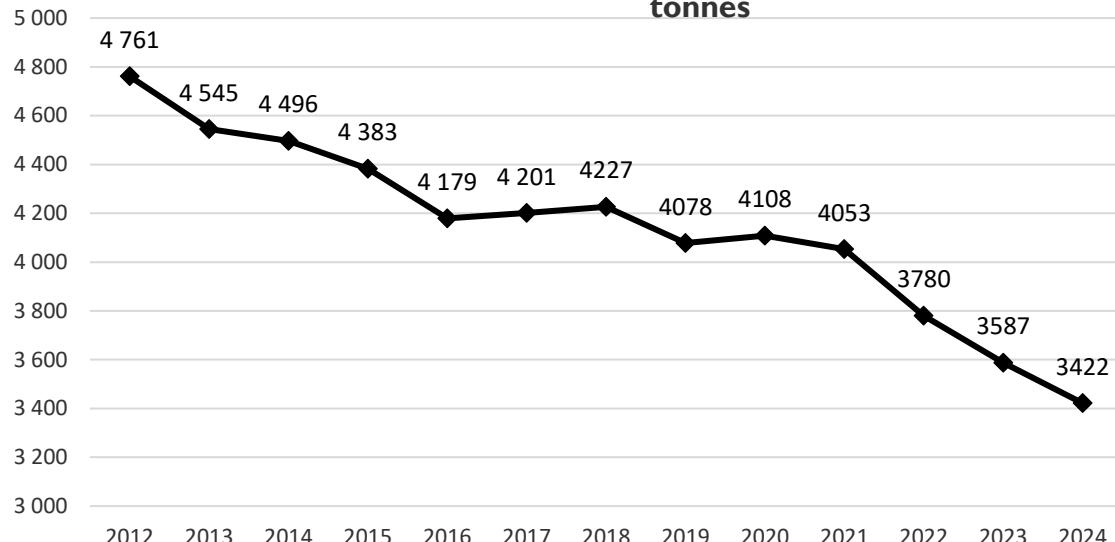
IV LES CHIFFRES CLES

IV.I. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

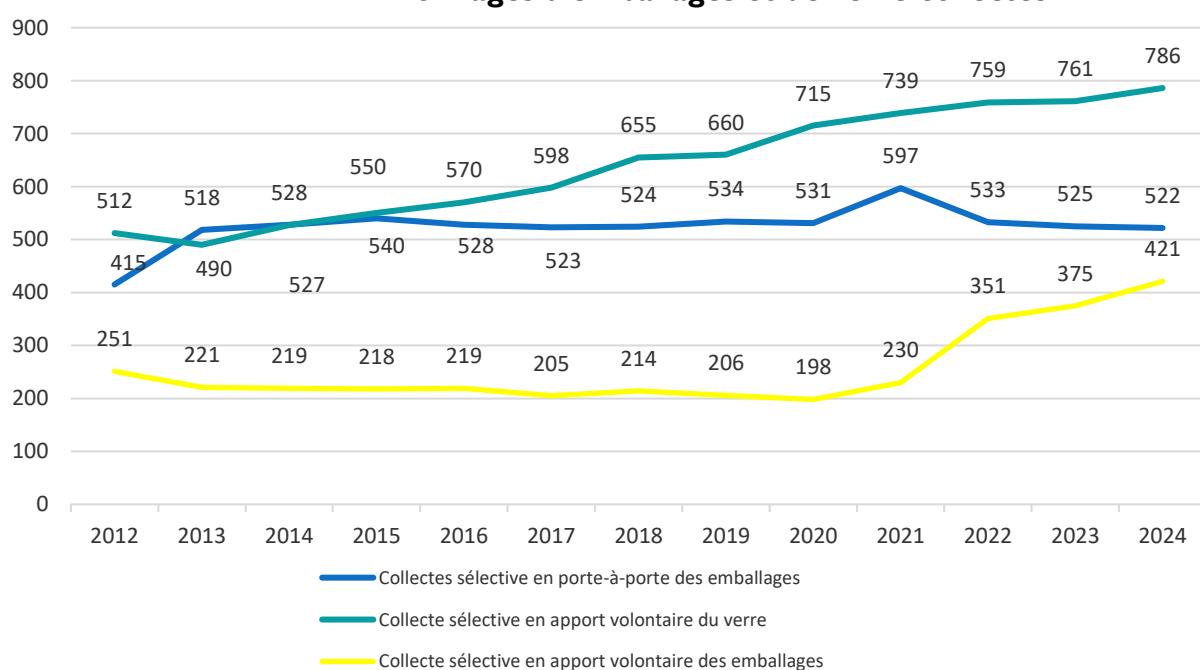
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collecte des ordures Ménagères résiduelles (tonnes)	4 383	4 179	4 201	4227	4 078	4 108	4 053	3 780	3 587	3 422
Collecte des ordures ménagères résiduelles (kg/hab/an)	240,24	229,41	231,33	232,79	224,09	225,43	222,29	207,15	196,06	185,64
Collectes sélectives en porte-à-porte des emballages (tonnes)	540	528	523	524	534	531	597	532	525	522
Collectes sélectives en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	29,60	28,98	28,80	28,86	29,34	29,14	32,74	29,14	28,70	28,32
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	550	570	598	655	660	715	739	759	761	786
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	30,15	31,29	32,93	36,07	36,27	39,24	40,53	41,59	41,60	42,63
Collecte sélective en apport volontaire (multimatériaux) (tonnes)	218	219	205	214	206	198	230	351	375	421
Collecte sélective en apport volontaire (multimatériaux) (kg/hab/an)	11,95	12,02	11,29	11,78	11,22	10,86	12,62	19,23	20,50	22,84
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	13	16	8	24	9	19	31	21	17	21
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,71	0,88	0,44	1,32	0,49	1,04	1,7	1,15	0,93	1,13
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (tonnes)	92	96	131	105	108	85	84	74	97	94
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (kg/hab/an)	5,04	5,27	7,21	5,78	5,94	4,66	4,61	4,05	5,30	5,10
TOTAL (en tonnes)	5 796	5 608	5 666	5 749	5 595	5 656	5 734	5 516	5 362	5 266
TOTAL (kg/hab/an)	317,69	307,86	312,00	316,61	307,45	310,38	314,48	302,28	293,08	285,65
Taux de valorisation	76,53%	77,64%	77,20%	77,94%	78,13%	78,22%	78,79%	77,40%	76,59%	77,97%

Le ratio de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est encore en baisse de 5% pour l'année 2024 et passe pour la seconde fois depuis 10 ans sous le seuil des 200 kg/hab/an : 186 kg/hab/an

Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles en tonnes



Tonnages d'emballages et de verre collectés



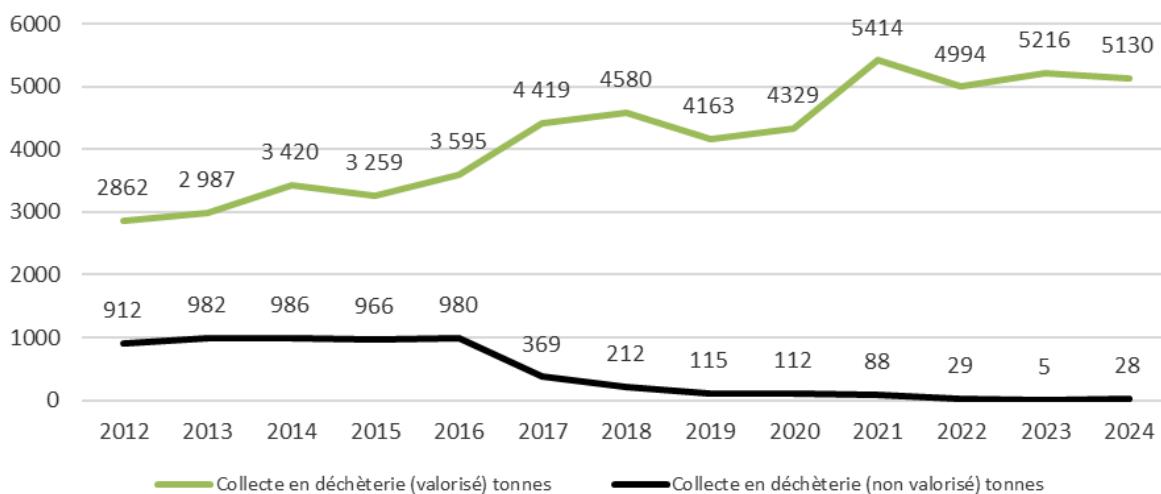
IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	3 259	3 595	4 419	4 580	4 163	4 329	5 414	4 994	5 216	5 130
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	178,63	197,35	243,34	252,23	228,74	237,56	296,93	273,67	285,10	278,27
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	966	980	369	212	115	112	88	29	5	28
Collecte en déchèterie (non valorisé)(kg/hab/an)	52,95	53,80	20,32	11,68	6,34	6,15	4,83	1,59	0,27	1,52
TOTAL (tonnes)	4 225	4 575	4 788	4 792	4 278	4 441	5 502	5 023	5 221	5 158
TOTAL (kg/hab/an)	231,58	251,1	263,7	263,91	235,07	243,70	301,76	275,26	285,38	279,79
Taux de valorisation	77,14%	78,58%	87,79%	89,92%	90,44%	85,44%	90,95%	90,88%	91,07 %	92,30 %

En 2024, on constate une baisse des apports en déchèterie, avec moins 10 Kg/hab/an d'encombrants, signe du meilleur tri des usagers et de la mise en place de nouvelles filières REP.

Les ratios déchèterie hors gravats : 221 kg/hab/an (182 kg/hab/an (sans apport habitants de la Creuse) sont dans la fourchette des autres moyennes rurales (ratio 2024 France Rural : 244 kg/hab/an et Auvergne Rhône Alpes Rural : 229 kg/hab/).

Collecte en déchèterie



IV.3. Quantités totales des Déchets Ménagers et Assimilés DMA (en tonnes)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution /2023
Déchets valorisés	7 695	7 949	8793	8 790	8 240	8 398	9 522	8 835	9 061	8 867	
Déchets non valorisés	2 326	2 234	1 611	1 751	1 633	1 699	1 725	1 717	1 530	1 573	
TOTAL	10 021	10 183	10 454	10 541	9 873	10 097	11 247	10 552	10 591	10 440	-1,43%

IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets valorisés	421,78	436,37	474,12	484,08	452,80	460,85	522,24	484,16	495,27	480,98
Déchets non valorisés	127,49	122,64	101,54	96,43	89,73	93,23	94,61	94,09	83,62	85,33
TOTAL	549,3	559,0	575,7	580,5	542,5	554,1	616,8	578,25	578,90	566,31
Taux de valorisation en %	76,79	78,06	82,36	83,39	83,46	83,17	84,66	83,72	85,55	84,93

Ratio 2023 VALTOM : 515 kg/hab/an

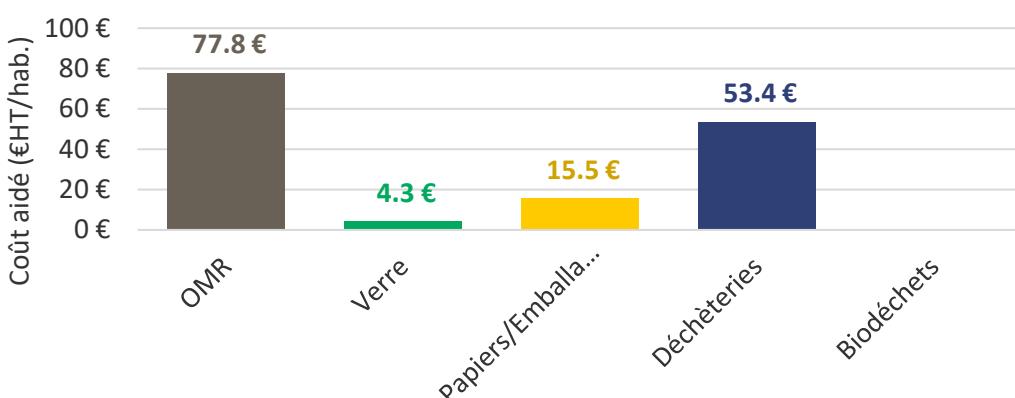
Les gravats pèsent lourd sur la production totale de déchets ménagers du SYDEM.

Pour comparaison, le ratio DMA 2024 (hors gravats) du SYDEM est de 508 kg/hab/an (465 kg/hab/an (sans apport habitants de la Creuse) (ratio 2024 France rural : 512 kg/hab/an et Auvergne Rhône Alpes Rural : 485 kg/hab/an).

IV.5. Coût moyen du service par habitant

Coût aidé (hors TVA) : Ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Comparaison des coûts aidés (en €HT/hab.)



Répartition Coût aidé HT (€/hab)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres services (huile moteur)
2017	73	1	14	33	0
2018	74,20	1,15	12	36,48	0,07
2019	66,23	1,05	9,45	38,81	0,18
2020	71,91	1,80	11,07	41,60	0,54
2021	76,75	1,81	12,66	42,03	0,86
2022	76,34	2,33	9,34	45,89	0,05
2023	77,33	3,2	11,54	53,24	0,04
2024	77,8	4,3	15,6	53,40	0,00

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût aidé (€ HT)	121,16	123,90	115,72	126,93	134,18	134,15	145,15	151,1
Evolution	1,75%	2,26%	-6,60%	9,69%	5,71%	-0,22%	8,20%	4,10%

IV.6. Contribution moyenne par habitant

Contribution = Somme perçue auprès des habitants

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	130,81	130,56	132,15	131,09	133,29	143,52	172,20	177,40

V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

V.I. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V. I.I. Prévention de la production de déchets

Réduction de la production de biodéchets

Afin de répondre aux exigences de la loi Anti-Gaspillage et pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020, qui fixe notamment l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, le SYDEM Dômes et Combrailles poursuit le déploiement de son Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques contractualisé avec le VALTOM, syndicat départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

❖ Compostage individuel

Depuis 2021, le SYDEM Dômes et Combrailles met à disposition gratuitement des composteurs individuels de jardin en contrepartie d'un temps d'échange sur la pratique du compostage. Renouvelé tous les 7 ans, les composteurs individuels de jardin permettent aux usagers disposant d'un jardin de valoriser leurs biodéchets en compost.

En 2024, **515 composteurs** ont été distribués lors de ces temps d'échange. Un chiffre en légère baisse par rapport à 2023 (681) qui peut s'expliquer par l'entrée en vigueur de l'obligation de tri à la source des biodéchets le 1^{er} janvier 2024 et la mise à disposition gratuite des composteurs depuis plusieurs années. Des distributions sont effectuées dans chaque commune afin de faciliter l'accès à cette solution de tri au plus grand nombre d'usagers.

En 2024, nous pouvons compter plus de **3 553 composteurs individuels** distribués sur le territoire depuis 2010. Pour les personnes ne souhaitant pas participer au temps d'échange (ou pour obtenir un second composteur), il est proposé d'obtenir un composteur payant.

Environ **61 tonnes de biodéchets ont été évité en 2024** grâce aux foyers équipés cette année. (Référence : 54kg/an/hab ; moyenne de 2,18 pers/foyer)



1 petit composteur en plastique
 1 petit composteur en bois

Temps d'échange sur le compostage, Nébouzat, le 27 avril 2024



❖ **Compostage collectif :**

Depuis 2016, le SYDEM Dômes et Combrailles en collaboration avec les communes, s'attache à déployer le compostage de proximité (composteurs de quartier, en établissement, en pied d'immeuble).

En 2024, 15 nouveaux composteurs de quartier ont été inaugurés, ce qui porte à 42 le nombre total de composteurs de quartiers en fonctionnement sur le territoire du SYDEM.

Les communes équipées en 2024 sont :

<ul style="list-style-type: none"> - Nébouzat - Giat - Montel-de-Gelat - Saint Hilaire les Monges - Chapdes-Beaufort - Ceyssat 	<ul style="list-style-type: none"> - Trallaigues - Pontgibaud - Puy-Saint-Galmier - La Goutelle - Fernoël
--	--



Inauguration du composteur partagé de Fernoël, 2024

De plus, 12 nouveaux sites de compostage en établissement ont vu le jour : à la pension de famille Au Vert, à l'Hôtel Restaurant Belle Vue ainsi qu'au collège sur la commune des Ancizes-Comps, à l'Arbre de vie et la boucherie Chigot à Gelles, le Camping Bel Air à Saint-Ours-les-Roches, le Village vacances d'Anschild à Bromont-Lamothe, le domaine des pêcheries au Montel-de-Gelat, le camping municipal La Palle et les chalets municipaux La Palle à Pontgibaud, à l'Hôtel Restaurant la Crêmaillère à Miremont ainsi qu'à la boucherie Chefdeville à Chapdes-Beaufort.



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

Berger Levaufre

ID : 063-256301185-20251001-2025_28-DE

Composteur d'établissement : Le domaine des pécheries – le Montel-de-Gelat

❖ **Animations :**

Afin de promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire, la pratique du compostage et le jardinage au naturel, le SYDEM réalise chaque année des animations grand public. En 2024, plusieurs événements dédiés aux biodéchets et aux déchets verts ont été réalisés sur le territoire du SYDEM :

- Réalisation de pesées de biodéchets et sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école primaire des Ancizes-Comps du 19 au 22 février ; à l'EHPAD Les Roches à Saint-Ours-les-Roches du 26 au 28 février
- Tous au compost 10^{ème} édition du 25 mars au 9 avril
 - Journée des Référents de sites de compostage partagé – animation compostage et jardinage au naturel le 23 mars 2024
 - Animation jardinage au naturel et compostage avec distribution de broyat et de compost – déchèteries de Saint-Ours-les-Roches et des Ancizes-Comps les 26 et 28 mars 2024
- Journée des agents communaux le 10 avril 2024 à Pontaumur : présentation de l'avancement dans le déploiement du compostage de proximité, intervention de la FREDON sur la gestion et la re-végétalisation de l'espace public. Visite du pôle multi-filière de valorisation et de traitement des déchets Vernéa à Clermont-Ferrand
- Animation sur la plateforme de branches de Nébouzat le 27 avril 2024 : inauguration du composteur partagé, distributions de composteurs individuels, de broyat et de compost
- Animation jardinage au naturel et fabrication de produits ménagers maison au Festival des Possibles le 4 mai 2024
- Animation jardinage au naturel en jardinerie, Kiriel à Bromont-Lamothe le 15 mai 2025 en partenariat avec le CPIE Clermont Dômes et le Valtom
- Participation à la Garden Party organisée par le Valtom à Aubière le 15 mai 2024
- Animation jardinage au naturel au jardin familial à Saint-Georges-de-Mons le 3 juillet 2025, en partenariat avec le CPIE Clermont Dômes et le Valtom

❖ Gestion raisonnée des déchets verts

Le SYDEM Dômes et Combrailles poursuit ses actions afin de diminuer les quantités de déchets verts collectés sur l'ensemble des déchèteries.

Subvention Gestion Raisonnée des Déchets Verts :

Depuis octobre 2015, le SYDEM a mis en place une aide financière pour l'acquisition de broyeur à végétaux à destination des usagers particuliers. En 2024, le comité syndical a souhaité aller plus loin dans la réduction des déchets verts déposés en déchèterie en renforçant la subvention broyeur. La nouvelle subvention « Gestion Raisonnée des Déchets Verts », réservée aux habitants du territoire s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, a été fixée à :

- 30% du montant toutes taxes comprises pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux (plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé)
- 50€ pour l'acquisition d'un kit mulching à adapter sur sa tondeuse
- 30% du prix d'achat TTC pour l'achat d'une tondeuse mulching ou d'un robot tondeuse (plafonnée à 80€)
- 50% du prix TTC pour une prestation de broyage ou une location de broyeur (plafonnée à 100€)

Nombre de subventions versées 2024	Montant total versé 2024
22	2 839 €
(16 en 2023)	(2 541€ en 2023)
(7 en 2022)	(1 024 € en 2022)

Mise à disposition du broyeur à végétaux du SYDEM auprès des communes :

Le SYDEM met à disposition son broyeur à végétaux à l'ensemble des communes de son territoire. Pour chaque demande, le SYDEM envoie un agent pour broyer les déchets verts de la commune avec l'aide des services techniques communaux.

De plus, une convention a été signée avec le SICTOM des Combrailles pour mutualiser l'utilisation du broyeur (prestation facturée).

En 2024, **25 interventions** de broyage ont été réalisées dans les communes adhérentes.

Volume de déchet vert : 1520 m³

Broyat obtenu : 210 m³

Broyat obtenu : 63 tonnes



Plateformes de broyage de branches du SYDEM :

La mise en place des plateformes de broyage de branches permet de détourner les branches issues des tailles des particuliers et des communes déposées en déchèteries. Le broyat ainsi

obtenu permet d'alimenter les composteurs partagés. Il est également utilisé pour le paillage des espaces verts des communes et une partie est redistribuée aux usagers.

Le SYDEM a souhaité mailler tout le territoire à travers 4 plateformes de broyage de branches :

- **2021 : Les déchèteries de St-Ours et de Pontaumur**
- **2022 : La déchèterie des Ancizes-Comps**
- **2022 : La plateforme de Nébouzat**
- **2025 : La déchèterie de Giat sera inaugurée en 2025**

En 2024, **16 interventions** de broyage réalisées sur la plateforme de Nébouzat :

Volume de déchet vert : 494 m³

Broyat obtenu : 67 m

Broyat obtenu : 20 tonnes

De plus, **21 interventions** de broyage réalisées dans les déchèteries :

Volume de déchet vert : 663 m³

Broyat obtenu : 72 m³

Broyat obtenu : 22 tonnes



Quantités de déchets verts détournés des déchèteries en 2024 :

Au total, **62 interventions** de broyage ont été réalisées sur le territoire (déchèterie et communes) :

Volume de déchet vert : 2677 m³

Branches détournées des bennes de déchèteries : 402 tonnes

Broyat obtenu : 349 m³

Broyat obtenu : 105 tonnes

❖ Gestion des déchets verts et jardinage au naturel

Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)

En 2024, le service prévention s'est attaché à sensibiliser les usagers au gaspillage alimentaire. C'est ainsi que 338 élèves ont pu être sensibilisés au sein de 5 établissements : le collège des Ancizes-Comps, l'école élémentaire des Ancizes-Comps, les écoles de Pontgibaud, Chaptelat-Beaufort et Saint-Ours-les-Roches. De plus, 28 agents public ont pu être sensibilisés au sein de deux établissements : l'EHPAD de Saint-Ours et le Collège des Ancizes-Comps.

Afin d'aller plus loin dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA), des diagnostics seront proposés aux établissements de santé du territoire en 2025.

Réduction et tri des emballages et papiers graphiques

Tri des cartons

En 2024, 9 colonnes de tri pour les gros cartons bruns sont déployées sur le territoire. Ces colonnes permettent de trier les gros cartons, notamment sur les communes les plus éloignées des déchèteries.

Tri des emballages et papiers

La collecte des emballages et papiers a été reprise en régie par le syndicat en 2023. Cette gestion en interne permet d'avoir une meilleure maîtrise des coûts de collecte tout en améliorant la qualité du service rendu aux usagers. En 2024, la collecte multi matériaux était réalisée à travers 189 colonnes réparties sur tout le territoire.

Tri du verre

Comme pour les emballages et papiers, la collecte du verre a été reprise en régie par le syndicat en 2023. De nouvelles colonnes à verres ont été installées afin d'améliorer le maillage du territoire. En 2024, 178 colonnes sont réparties sur tout le territoire du SYDEM Dômes et Combrailles.

Afin d'accroître le taux de captage du verre, 12 colonnes ont été équipées du dispositif Cliink. Ce système de récompense du geste de tri développé par la société Terradona, devrait nous permettre d'accroître la quantité de verre collectée. Cette première année test nous permettra d'analyser les performances de ce dispositif. Les communes équipées en 2024 sont :

Condat-en-Combrailles, Les Ancizes-Comps, Pontgibaud, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Ours-les-Roches, Bromont-Lamothe, Chapdes-Beaufort, Gelles et Pontaumur.



Inauguration du dispositif Cliink sur la commune des Ancizes-Comps,

Sensibilisation du grand public au tri des emballages et papiers graphiques

Afin de lutter contre l'augmentation importante des Refus de Tri de Collecte Sélective constaté en 2024, qui ont représenté une dépense supplémentaire de 96 475€, soit près de

40% d'augmentation par rapport à 2023, des temps d'échange dédiés au tri des emballages et papiers ont été proposé aux usagers :

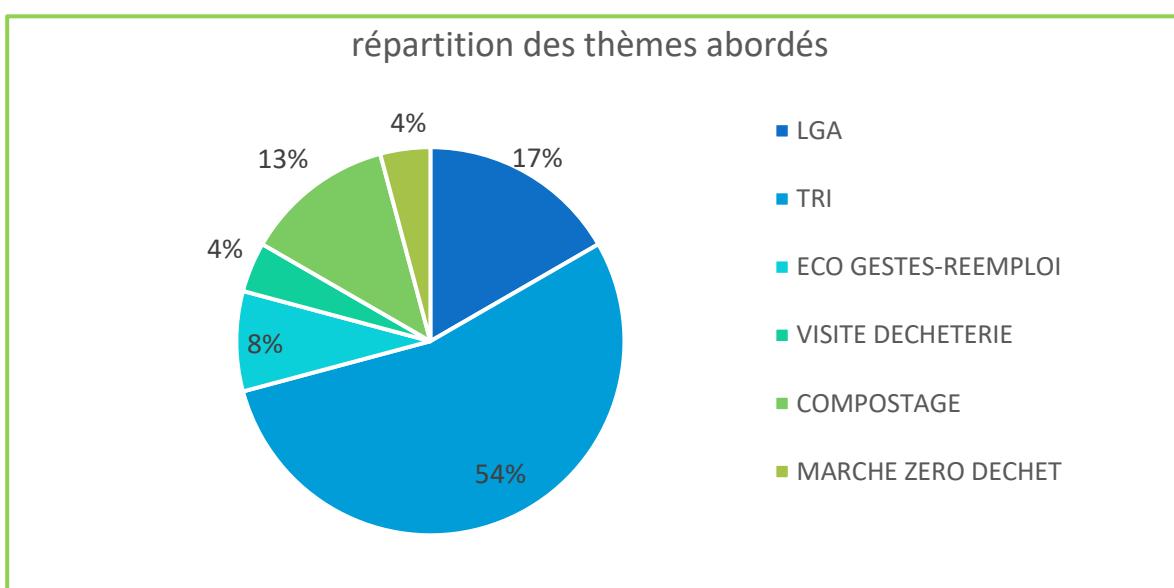
- A l'Arbre de vie à Gelles le 19 mars
- En partenariat avec Chavanon Combrailles et Volcans communauté lors des stands Mobily Dômes le 9 avril,
- L'accompagnement et le prêt de matériel pour des opérations « nettoyons la nature » à Saint-Georges-de-Mons, Les Ancizes-Comps et Bromont-Lamothe,
- Un stand d'information au marché de Saint-Georges-de-Mons le 18 juillet,
- Une sensibilisation des agents et des assistant(e)s maternel(le)s avec les Relais Petite Enfance de Pontgibaud et Pontaumur

Sensibilisation des scolaires

Le SYDEM Dômes et Combrailles propose chaque année des animations auprès des jeunes de l'école maternelle au lycée.

Les animations proposées abordent plusieurs thématiques : le tri sélectif, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la visite d'une déchèterie, les écogestes, le réemploi...

En 2024, se sont au total près de **599 enfants** qui ont été sensibilisés au tri et/ou à la prévention des déchets au cours de 24 animations réparties sur toutes les écoles du territoire.



LGA* : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

❖ **Mieux valoriser les déchets des déchèteries**

Travaux d'agrandissement de la déchèterie de Pontaumur

Afin de répondre aux exigences relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des travaux se sont déroulés au sein des déchèteries de Pontaumur et des Ancizes-Comps. Ces travaux de sécurisation des infrastructures : installation de garde-corps

antichute, marquage au sol des quais, signalisation... sont nécessaires afin d'assurer l'accueil des usagers en toute sécurité. En 2025, des travaux d'installation d'un bassin de rétention des eaux d'extinction et de régulation d'eau pluviale sont prévus à la déchèterie des Ancizes-Comps.

Mise en place de nouveaux flux de déchets

En 2024, les déchèteries du territoire ont pu accueillir de nouveaux flux de déchets. La filière Responsabilité Elargie du Producteur dédiée aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) a pu être mis en place progressivement. Les menuiseries vitrées ont ainsi pu être triées au sein des 4 déchèteries. De plus, une benne dédiée à la collecte des déchets de plâtres a été installé à Giat.

Filière gravats - Gestion de l'amiante



La présence d'amiante dans les bennes à gravats entraîne un surcoût important (dépollution, pénalités). En 2024, le SYDEM Dômes et Combrailles a poursuivi ses actions de prévention concernant la gestion de l'amiante lié ce qui a permis de ne comptabiliser qu'une seule benne déclassée. Les permanences de collecte réalisées au siège du SYDEM à St-Ours-les-Roches ont permis de collecter 15.7 tonnes d'amiante lié et de les orienter vers la filière de traitement appropriée.

Le SYDEM propose toujours 4 collectes gratuites par an et par foyer pour un apport de 150kg maximum) et des sanctions financières lorsque les personnes qui ont déposé de l'amiante dans nos déchèteries ont pu être identifiées.

❖ Développer les éco-événements

Le SYDEM Dômes et Combrailles poursuit son action auprès des associations et communes pour diminuer la quantité de déchets produits lors d'événements.

Subventions à l'achat de vaisselle réutilisable

Au total, 16 subventions ont été accordées pour 2504 € de dépenses en 2024, stable par rapport à 2023 (16 demandes de subventions en 2023 pour 2529.40 €). Ces aides à l'achat de vaisselle réutilisable ont permis l'acquisition de 8395 gobelets, 150 assiettes et 145 pichets, permettant de réduire d'autant la production de déchets lors d'événements.

Prêts de gobelets pour les associations et les communes

Le SYDEM possède 1300 gobelets réutilisables qu'il prête aux associations et communes pour leurs événements. En 2024, 9 événements ont pu être accompagnés ce qui représente 3310 gobelets.

Afin de favoriser l'organisation « d'Éco événements », un atelier « événement zéro déchet » a été proposé aux associations du territoire, en partenariat avec le VALTOM et la société Airbeone. Cet atelier a été organisé à Pontaumur le 13 décembre 2024 où cinq porteurs de projets ont pu être sensibilisés à la gestion des déchets générés lors d'événements.

❖ **Favoriser l'Economie Circulaire sur le territoire**

Subvention consommation responsable

Afin d'accompagner les usagers dans la réduction des déchets et pour favoriser les démarches d'économie circulaire sur le territoire, les délégués du SYDEM ont adopté à l'unanimité, le 27 mars 2024, la mise en place d'une subvention Consommation Responsable permettant aux usagères du territoire de bénéficier d'une aide à l'achat, plafonnée à 50 €, pour l'acquisition de protections périodiques réutilisables. C'est ainsi que 32 dossiers ont été validés représentant une dépense de 1 550€ en 2024.

La journée de la réparation :

Afin de promouvoir le réemploi et la réparation, une journée dédiée à la réparabilité des objets et à la réparation a été organisée le 19 octobre 2024 à la Goutelle. Cette journée qui s'inscrivait dans le cadre des journées nationales de la réparation, a permis de sensibiliser les usagers à l'allongement de la durée d'usage des objets :

zone de gratuité pour favoriser le don entre usagers, atelier de réparation de vélo avec le club cycliste de Condat-en-Combrailles, des ateliers de coutures avec Mac Mily Coutures Créations et la Maison d'Adèle, Repairs café et des ateliers « Les P'tits Réparateurs » avec l'atelier de Malauzat, ainsi qu'un stand de « customisation » pour redonner vie à ces objets.

Ce sont quelques 80 participants qui sont passés sur les différents stands et des dizaines de kilos d'objets remis en état de fonctionnement : micro-onde, machine à café, vélo... certains objets inutilisés ont trouvés une seconde vie : jouets, livres, décoration... autant de déchets évités.





Fort de ce succès le service prévention du SYDEM proposera régulièrement des dates dédiées à la réparabilité des objets en faisant appel le plus possible aux forces vives locales.

Favoriser l'utilisation de produits réutilisables (« Mousse Party ») :

Afin de réduire la nocivité et la quantité de déchets d'emballages produits par les ménages, des ateliers de fabrication de produits ménagers maison ont été réalisés sur tout le territoire. Plusieurs recettes étaient proposées aux usagers : produit vaisselle, pastille lave-vaisselle, nettoyant sol, nettoyant multi-usages, crème à récurer...

Ces animations, entièrement réalisées en interne par les équipes du SYDEM ont rencontré un vif succès, 70 usagers ont ainsi pu découvrir des recettes simples, efficaces et économiques pour l'entretien de la maison :

- Atelier Mousse Party aux Ancizes-Comps le 3 avril 2024
- Atelier de fabrication de lessive maison au Festival des possibles à Blot-L'Eglise le 4 mai 2024
- Atelier Mousse Party à Pontaumur le 22 mai 2024
- Atelier Mousse Party à Saint-Bonnet-près-Orcival le 24 juillet 2024
- Atelier Mousse Party à Gelles le 3 septembre 2024
- Atelier de fabrication de produits ménagers à Chades-Beaufort le 1^{er} octobre 2024 en partenariat avec Chavanon Combrailles et Volcans communauté dans le cadre de la semaine Bleue

Des Trocs Vêtements ont également été organisés lors des ateliers Mousse Party. Après un premier Troc vêtement à Saint-Ours-les-Roches le 31 janvier 2024 où très peu d'usagers ont participé, il a été décidé d'organiser ces trocs

MOUSSE PARTY
Atelier fabrication de produits ménagers

Mardi 3 septembre
18h - 20h
à Gelles
Salle des associations - Route du Calvaire

Atelier **GRATUIT**

Venez fabriquer vos produits ménagers maison avec des recettes simples, économiques et efficaces.
Si possible, apportez vos propres contenants !

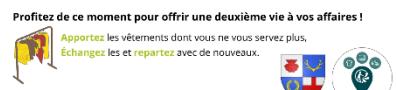
Au programme :

- lessive
- pastilles lave-vaisselle
- nettoyants multi-usages
- ... et autres astuces écologiques

Places limitées, inscrivez-vous au 04.73.73.16.83

Profitez de ce moment pour offrir une deuxième vie à vos affaires !

Apportez les vêtements dont vous ne vous servez plus, Échangez les et repartez avec de nouveaux.



vêtements en même temps que les ateliers Mousse Party ce qui a permis de sensibiliser les usagers aux enjeux liés à la production de déchets textiles.



V.I.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Suivi du réseau de collecte du biogaz des casiers n°1 et n°2 et suivi de combustion de la torchère.

V.I.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m³/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

V.I.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts

V.2. Information et surveillance

Les maires, les délégués des communautés de communes et de la communauté d'agglomération adhérentes au SYDEM sont informés du fonctionnement du SYDEM Dômes et Combrailles par les Comités Syndicaux (comptes rendus).

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors du Comité Syndical, puis transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Le RPQS est disponible en ligne sur le site internet du SYDEM.

La lettre d'information du SYDEM « Le Mag » est transmis une fois par an dans les boîtes aux lettres des usagers.

Le VALTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité annuel sur l'ISDND de Miremont.

VI CONCLUSIONS

Les principales évolutions en 2024

- Validation du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024/2029
- Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (signature du CODOEC avec le VALTOM)
- Continuité du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SYDEM
Obligation du tri à la source des biodéchets depuis le 1er janvier 2024
 - Distribution renforcée des composteurs individuels de jardin
 - Mise en place de composteurs de quartier
 - Sensibilisation et mobilisation des communes autour du STGDO
- Optimisation des rotations des bennes de déchèteries : Expérimentation du tassage en interne des bennes de déchèterie (Location d'un Packmat)
- Mise aux normes réglementaires des garde-corps sur les déchèteries des Ancizes Comps et de Pontaumur
- Travaux de réaménagement de la déchèterie de Saint Ours
- Consultation relative à la mise aux normes incendie de la déchèterie des Ancizes Comps
- Consultation pour le renouvellement du marché de transfert des bennes de déchèteries 2025-2028
- Mise en place la nouvelle filière REP Produits et Matériaux de Construction du secteur de Bâtiment (PMCB) en déchèteries (plâtre et menuiserie vitrées sur les 4 déchèteries et bois sur 3 déchèteries)
- Renouvellement Certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches et des 4 déchèteries avec intégration des 3 plateformes de branches selon la nouvelle norme ISO 14001:2015.

Les projets du SYDEM en 2025

- Suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024/2029 : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (CODOEC signé avec le VALTOM)

- Continuité du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SYDEM
 - Distribution des composteurs individuels de jardins
 - Mise en place de composteurs de quartier
 - Sensibilisation et mobilisation des communes autour du STGDO
- Travail d'optimisation de la collecte des ordures ménagères (diminution de la fréquence tous les 15 jours)
- Acquisition d'un compacteur sur berce à rouleau type packmat
- Travaux de mise aux normes incendie de la déchèterie des Ancizes Comps
- Création d'une plateforme de branches attenante à la déchèterie de Giat
- Consultations lancées pour :
 - Etude de faisabilité pour la création d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Giat ;
 - Fourniture et installations d'équipements de sécurité sur les hauts et bas de quai de la déchèterie de St Ours ;
 - Fourniture, livraison et déchargement de bennes de déchèterie, de conteneurs à déchets ménagers spéciaux et de cuves pour huiles minérales usagées.

St Ours, le 1^{er} octobre 2025

Le Président du SYDEM

Laurent BATTUT

